

## Aménagement des espaces verts le long de la cyclostrade Ourthe – Sart Tilman Sites des Prairies Basses à Colonster

### Plan Haies de l'ULiège

L'ULiège a programmé des compléments au réseau de haies du le campus du Sart Tilman. Une première phase portera sur la plantation de 3 km de haies complantées. Sur le site des Prairies Basses de Colonster, une partie de ces haies accompagnera la cyclostrade à aménager le long de la route de Tilff.

Le type de haie champêtre retenu est constitué de 15 à 22% d'épineux (aubépine à un style, prunellier) ; les feuillus représentent environ 75-80% de celle-ci (viorne, sureau, cornouiller, noisetier, ..., en fonction des conditions stationnelles) en 5-6 essences différentes. D'autres essences compagnes améliorent la biodiversité et sont implémentées à hauteur de 5-10% (néflier, bourdaine, sorbier des oiseleurs, pommier sauvage, etc.). Ces haies ayant également pour vocation de pouvoir fournir de l'ombre aux animaux, sur certains tronçons la part constituée par des arbres pourra être augmentée (1 arbre/8-10 m en moyenne).

Afin de garantir le succès des plantations et l'efficacité de celles-ci dans la séparation physique des parcelles, la mise en place est prévue sur double rang.

### Les espaces verts entre la N633 et les Prairies Basses

De manière à maintenir la perspective paysagère vers le versant gauche de la vallée, deux fenêtres seront ménagées dans la haie longeant la cyclostrade. Leurs longueurs, 190 m au sud et 180 m au nord, sont adaptées à la vitesse des véhicules circulant sur la N633.

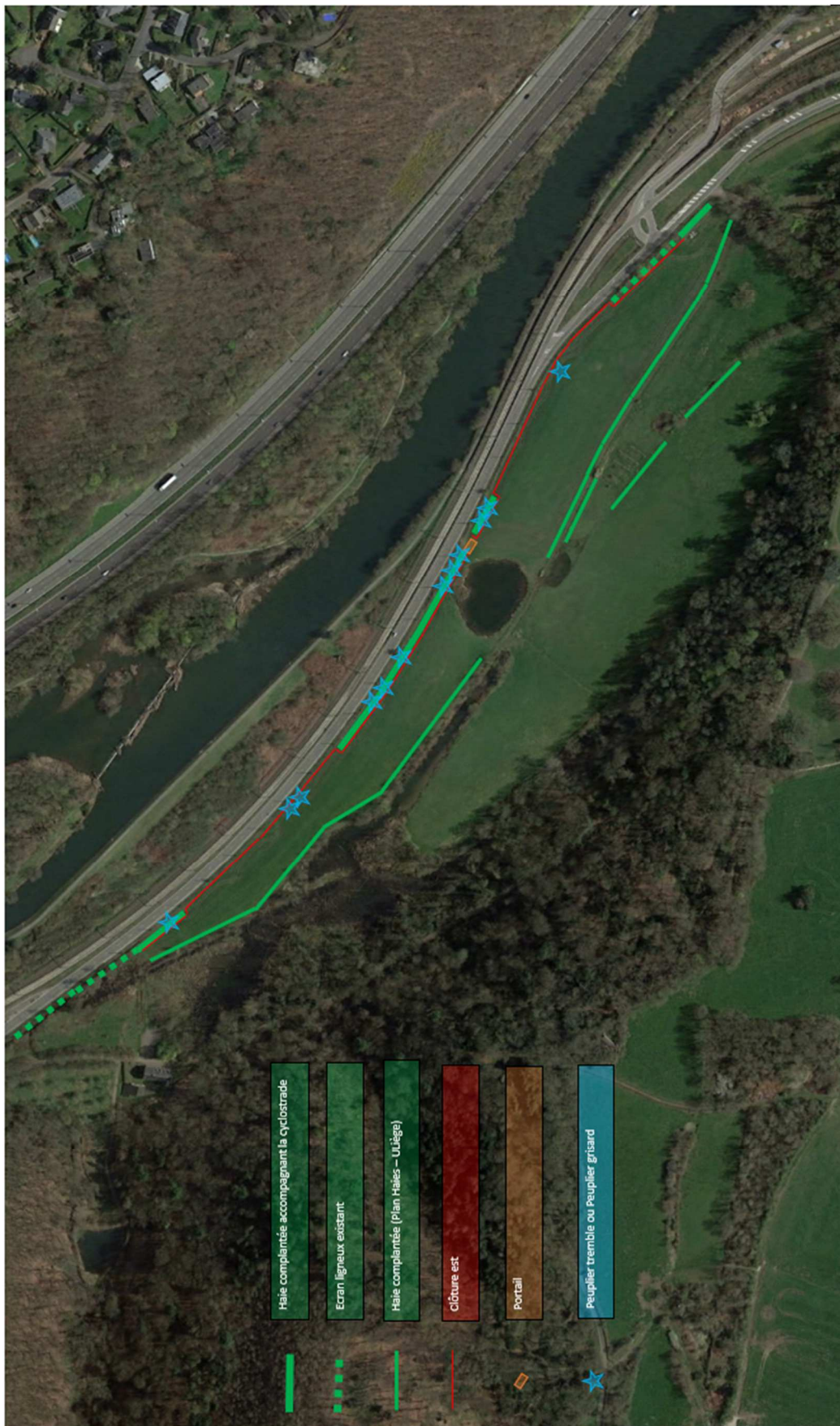
Depuis la voirie, on trouvera ainsi,

- dans les tronçons plantés d'une haie,
  - un séparateur de voirie d'une largeur de 2 m, constitué d'un merlon de terre couvert d'une végétation herbacée à entretenir en prairie courte (v. régimes d'entretien des milieux ouverts, en annexe) ; le merlon aura une section de forme trapézoïdale ( hauteur 80 cm, pentes 4/4) ;
  - la cyclostrade ;
  - une bande herbeuse d'un mètre de largeur ;
  - la haie complantée où l'étage supérieur serait constitué par des peupliers trembles ou des peupliers grisards (localisation en fond de vallée) répartis par petits groupes ou isolés pour rompre la linéarité de la haie ;
  - la clôture des prairies ;
- dans les ouvertures paysagères,
  - le merlon séparateur de voirie qui aura une hauteur limitée à 40 cm ;

- une bande herbeuse d'un mètre de largeur ;
- immédiatement, la clôture des prairies, dans la mesure où une haie rase a été exclue des solutions retenues par l'ULiège et que toute autre forme de haie masquerait la vue depuis un véhicule ;
- des peupliers isolés ou par paires dont la cime sera relevée pour maintenir l'ouverture visuelle.

Annexes.

- Croquis d'implantation.
- Régimes d'entretien des milieux ouverts – ULiège.
- Descriptif de la clôture et du portail.



PLAN DE GESTION DES MILIEUX OUVERTS  
REGIMES

1. Pelouse intensive
  - Hauteur  $\leq$  10 cm ; tonte
  - Hersage en début de saison
  - Mulching
2. Pelouse extensive
  - Fauche aux fléaux sans enlèvement
  - Fréquence = 1 / mois
3. Prairie courte
  - Fauche aux fléaux sans enlèvement
  - Motifs = visibilité / sécurité ou croissance faible (sous-bois, p. ex.)
  - Première intervention en fin de printemps ; hauteur  $\leq$  40 cm
  - Seconde intervention en été si nécessaire ; même critère de hauteur
4. Prairie longue sans exportation
  - Fauche par fléaux sans enlèvement
  - Juillet
5. Prairie longue avec exportation
  - Fauche avec enlèvement / valorisation
  - Juillet
6. Débroussaillage manuel
  - Débroussaillage annuel (végétation herbacée + ronces + rejets de ligneux)
  - Hiver
7. Prairies gérées par la FMV
  - Suivant objectifs FMV
  - Y compris clôtures éventuelles
8. Fauche calibrée dans la lande de Streupas
  - Lande à callune et pelouse calaminaire
  - Fauche par fléaux sans enlèvement
  - Hauteur = 15 cm
  - Janvier – février
9. Fauche rez –de-sol dans la lande de Streupas
  - Ancien brûlis
  - Fauche par fléaux sans enlèvement
  - Hauteur = rez-de-sol
  - Janvier – février
10. Fauche de la molinie à Streupas
  - Fauche avec andainage en périphérie
  - Juillet – août
11. Traitement de la fougère aigle à Streupas
  - Écrasement des crosses au rouleau
  - Fin mai et mi-août

a. Clôture et portail - Description technique

o Les piquets et jambes de force

A l'exception des piquets de support des portails, les piquets sont en robinier faux-acacia ronds écorcés épointés de diamètre catégorie 10-12 cm ; au besoin, les piquets de coins auront une catégorie de diamètre supérieure à celle des piquets intermédiaires. Leur longueur minimale sera de 180 cm.

Des jambes de force, également en robinier faux-acacia, sont installées tous les 100 m dans une ligne, à chaque angle formé par la clôture ainsi qu'à chaque interruption de celle-ci. Elles s'appuient obligatoirement hors sol contre le pied du piquet voisin.

La clôture est soutenue par des piquets espacés de 3 mètres maximum. Dans les zones marécageuses éventuelles, la clôture est soutenue par un piquet intermédiaire supplémentaire.

Les piquets sont enterrés à une profondeur de 60 cm pour les piquets de ligne et de 90 cm pour les piquets d'angle, pour ceux situés aux extrémités d'un tronçon et ceux enterrés en zone marécageuse.

o Le treillis

Le treillis répond aux caractéristiques suivantes :

- Treillis galvanisé noué ou à fils verticaux continus ;
- Hauteur de 120 cm ;
- Épaisseur minimale des fils : 2,5 mm
- Nombre de fils horizontaux : 10
- Espacement maximal entre fils verticaux : 15 cm

Le treillis est placé du côté opposé à la zone à protéger.

L'adjudicataire veille à assurer en permanence un bon contact entre le sol et le treillis.

- Barrière agricole (BA)

Le portail, d'un seul tenant, est constitué de tubes en acier galvanisé. Le cadre d'une hauteur de 1,1m est constitué de 5 lisses horizontales extensibles. Il est garni d'un treillis soudé de fils de 5 mm de diamètre et de mailles de 150x150 mm. Le treillis est découpé dans sa partie basse de manière à épouser au mieux le relief du sol.

Le dispositif de fermeture est constitué de deux verrous.

L'adjudicataire veille à proposer une solution pour empêcher ou, à tout le moins, compliquer le vol du portail.

La nature des piquets de support, leur dimensionnement sont déterminés par l'adjudicataire compte tenu de la portée et du poids des battants ainsi que de la portance du sol.